



CIRCULAIRE CONFÉDÉRALE

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE - 141, avenue du Maine - 75680 PARIS Cedex 14 - Tél.: 01 40 52 82 00 - Fax.: 01 40 52 82 02

Paris, le 22 mars 2016

- **AUX UNIONS DEPARTEMENTALES**
- **AUX FEDERATIONS NATIONALES**

YV

Circulaire n° 63-2016

Secteur: **Presse- Communication**

Objet: Tract « Grève le 31 mars »

Cher(e)s camarades,

Vous trouverez ci-joint un tract concernant la grève du 31 mars prochain à propos du projet de loi travail ainsi qu'une affichette autocollante (version A4 et version imprimable petit format).

Vous pouvez aussi télécharger ce matériel sur le site www.force-ouvriere.fr .

Amitiés syndicales

Yves Veyrier
Secrétaire confédéral

Jean Claude Mailly
Secrétaire Général

GRÈVE LE 31 MARS

Loi travail, C'est NON

*Malgré d'amples manifestations, des étudiants et lycéens, soutenues par la confédération FO et les organisations syndicales mobilisées contre le projet de loi travail (9 mars, 17 mars et 24 mars), malgré plus de 1,250 million de signataires de la pétition #LoiTravailNonMerci, le gouvernement maintient sa volonté d'imposer un projet de loi qui consisterait en **une régression majeure du droit du travail en France.***

Si l'examen du texte a été reporté de 15 jours, les quelques modifications apportées ne modifient en rien sa philosophie générale et les reculs sociaux demeurent:

- Renversement de la hiérarchie des normes (avec priorité donnée à la négociation d'entreprise et dévitalisation des conventions collectives de branches) dans le but de généraliser les dérogations aux garanties collectives;
 - référendum pour faciliter l'acceptation de reculs dans le cadre d'un chantage à l'emploi ou à la délocalisation;
 - facilitation des licenciements économiques;
- majoration des heures supplémentaires ramenée à 10% au lieu de 25% et 50%;
 - modulation du temps de travail possible jusqu'à trois ans;
- allongement de un à trois ans de l'obligation de négocier les salaires;
 - affaiblissement de la médecine du travail...

Quant aux modifications, elles ne diminuent pas les dangers:

- Si le barème des indemnités compensatrices en cas de licenciement illégal devient indicatif, il n'en demeure pas moins incitatif pour les juges;

Rien ne protège les salariés du débat qui aura lieu au parlement, qui pourrait conduire à aggraver ce texte. Pour toutes ces raisons, la grève du 31 mars et les manifestations doivent être massives.

FO

LA FORCE SYNDICALE

Tous ensemble, le 31 mars Pour le retrait du projet du loi !

Loi TRAVAIL

FO

dit

NON

Et demande son

RETRAIT

#LoiTravailNonMerci

Loi TRAVAIL

FO

dit

NON

Et demande son

RETRAIT

#LoiTravailNonMerci

Loi TRAVAIL

FO

dit

NON

Et demande son

RETRAIT

#LoiTravailNonMerci

Loi TRAVAIL

FO

dit

NON

Et demande son

RETRAIT

#LoiTravailNonMerci

Loi TRAVAIL

FO

dit

NON

Et demande son

RETRAIT

#LoiTravailNonMerci